

III. Renseignements relatifs à l'immeuble

Adresse :

Type d'habitat : Maison individuelle Immeuble collectif

Régime juridique de l'immeuble : Mono propriété Copropriété

Période de construction de l'immeuble :

Avant 1949 Entre 1949 et 1975 Entre 1975 et 1989 Entre 1989 et 2005 Après 2005

Numéro de parcelle cadastrale de l'immeuble :

L'immeuble est concerné par un arrêté de police³ Oui Non

Si oui, lequel :

L'immeuble est raccordé aux réseaux d'assainissement Oui Non

L'immeuble présente des éléments architecturaux classés Oui Non

Nombre de places de stationnement existantes sur la parcelle :

Objet de votre demande de division :

Mise en location future

Création d'un logement pour un membre de la famille

Autre

IV. Renseignements relatifs au logement existant

Bâtiment : Porte : Etage :

Surface de plancher : m²

Usage mixte professionnel et d'habitation : Oui Non

Nombre de pièces principales :

Ouverture(s) donnant à l'air libre dans chacune des pièces principales : Oui Non

Local pour le stockage des ordures ménagères : Oui Non Intérieur Extérieur

VI. Description des travaux

Création de surface : Oui Non

Nombre de logements créés à la suite de la division :

Surface de plancher des futurs logements :

Logement 1 :m² Logement 2 :m² Logement 3 :m²

Logement 4 :m² Logement 5 :m² Logement 6 :m²

Rénovation totale du logement : Oui Non

Autre :

Equipements ajoutés après travaux :

Locaux accueillant les ordures ménagères (obligatoire à partir de 3 logements) : Oui Non

Parties communes : Oui Non Si oui : Présence d'extincteurs : Oui Non

D'une trappe de désenfumage : Oui Non

Est-il prévu la création de nouvelles cloisons séparatrice entre appartements et parties communes ?

Oui Non

Si oui, les nouvelles cloisons sont-elles étudiées pour garantir un coupe-feu ou pare-flamme aux normes ?

Oui Non

Création d'une copropriété avec des lots : Oui Non

Numéro d'immatriculation au registre nationale des copropriétés :

.....

VII. Renseignements relatifs au logement créé après la division

(Remplir une fiche par logement créé)

Logement n° /

Localisation : Bâtiment : Porte : Etage du logement :

Surface habitable⁴ : m² Hauteur sous plafond : m Volume habitable :m³

Typologie de logement :

Studio T1 T2 T3 T4 et +

Usage mixte professionnel et d'habitation : Oui Non

Nombre de pièces principales :

Ouverture(s) donnant à l'air libre dans chacune des pièces principales : Oui Non

Cuisine : Oui Non

Équipement de la cuisine : Evier Appareil de cuisson Ventilation contrôlée Ventilation naturelle

Salle de bain : Oui Non Intérieure Extérieure Individuelle Collective

Équipements de la salle de bain : Baignoire Douche Lavabo

Ventilation contrôlée ventilation naturelle

WC : Oui Non Dans le logement Extérieurs Individuels Collectifs

Équipements des WC : Ventilation contrôlée ventilation naturelle

Energie – Eau Chaude : Oui Non Individuelle Collective

Type d'énergie : Gaz Fioul Electricité Autre, précisez :

Energie – Chauffage : Oui Non Individuels Collectifs Chauffage d'appoint

Type d'énergie : Gaz Fioul Electricité Pétrole Bois Autre, précisez :

Raccordement aux réseaux :

Electricité: Oui Non Gaz de ville : Oui Non

Stationnement automobile : Nombre de places de stationnement créées sur la parcelle :

Parties communes : Local pour le stockage des ordures ménagères : Oui Non

Extincteur dans les parties communes : Oui Non

VIII. Engagement et signature(s)

Je soussigné(e), Madame, Monsieur
ou dénomination, si personne morale
atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.
Fait à : Le : / /

Signature(s) :

Délais et voies de recours : A défaut de réponse de l'administration dans un délai de 30 jours à compter du dépôt de la demande, la décision de l'administration est réputée favorable. La décision qu'elle soit tacite ou expresse peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de la date à laquelle la décision est réputée favorable, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

¹ La présente autorisation de division porte exclusivement sur la division d'un bâti existant. Elle est délivrée sous réserve du respect des dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en vigueur.

Toute modification des conditions d'occupation, d'usage ou de structure du bâti devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme adaptée.

La division ainsi autorisée devra être mise en œuvre dans le strict respect des règles d'urbanisme applicables, notamment celles relatives à la desserte, aux équipements, au stationnement, aux conditions d'habitabilité et aux prescriptions spécifiques de la zone du PLUi.

² Vérification cadastrale : Vous avez vérifié que l'état descriptif actuel du bâti correspond pleinement au descriptif de l'acte notarial en votre possession ? Oui Non Si l'état descriptif actuel ne correspond pas à celui de l'acte notarial (Bâtiment en plus, garage transformé précédemment, etc.), il convient de contacter le Service urbanisme pour la régularisation.

³ arrêté de mise en sécurité (péril), insalubrité...

⁴ dont la hauteur sous plafond est au moins égale à 2,20m